

# **COMTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL « CHANTIERS D'INSERTION SOCIALE OU PROFESSIONNELLE » DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

**Réunion du 4 Novembre 2003 à Maubourguet**

**Etaient présents :** Lise Lorenzi, Monique Plasman, Elisabeth Cheoux, Marcel Orlianges, Eric Coueurdacier, Marie Fontaine, Eric Dessez, Francis Delor.

**Absents ou excusés :** Catherine Carper, Roger Cazenave, Olivia Delorge, Marie Baudouin.

## **I) PRESENTATION DE FRANCIS DELOR ET DE LA CREATION DE LA REGIE RURALE DE MAUVEZIN :**

### **1) Présentation de Francis Delor :**

Francis Delor est le nouveau directeur de la Cité St. Joseph de Plaisance. Il a eu un démarré sa carrière comme responsable qualité en agroalimentaire chez Prolaina, puis a effectué un stage au contrat de terroir de Lomagne dans le cadre d'une formation. Il était ensuite directeur du Centre Social de l'Isle Jourdain avant d'être tout nouvellement recruté par la Cité St. Joseph.

Francis Delor a été à l'origine de la Régie Rurale de Mauvezin puisque l'objet de sa mission au contrat de terroir était la mise en oeuvre de l'étude de faisabilité.

### **2) Qu'est ce qu'une régie rurale ?**

La régie rurale est issue de la création des régies de quartier qui avaient pour mission de répondre à la problématique de la dégradation des quartiers difficiles en intégrant les habitants à sa rénovation.

En milieu rural, la régie rurale permet d'intégrer les habitants au développement d'un secteur géographique et de proposer une alternative au travail clandestin chez les particuliers.

La régie rurale propose donc des prestations de services de courtes durées en petits travaux de bricolage, réparation, entretien espaces verts, etc...

Contrairement aux associations intermédiaires, les régies rurales fournissent le matériel et assurent l'encadrement. Elles peuvent également proposer des devis.

### **3) Histoire de la régie rurale du Fezansaguet (Mauvezin) :**

Le projet initial de regie rurale date de 95 puis avait été mis en sommeil pendant 2 ans. Le commanditaire de l'étude était à l'époque le Conseil Général avec le CNRQ (Comité National des Régies de Quartier).

L'étude de faisabilité d'un coût de 110 000 f. à l'époque a été élaborée avec ARTE et un comité de pilotage composé entre autre de l'organisme de formation « l'Essor », la DSD du Gers, l'A.I. aide 32, contrat de terroir (porteur du projet).

Tous les maires du canton ont été rencontrés durant l'étude de faisabilité. Une sensibilisation importante a été faite auprès des artisans afin de lever les craintes de concurrence par rapport aux activités existantes.

Une enquête de besoins a été lancée auprès des habitants et a permis d'envisager un démarrage sur la base de 8000 heures de travail la première année. L'activité a été conforme aux prévisions et la régie a réalisé 16200 heures en 2002 (2<sup>ème</sup> année).

Le Conseil d'administration est composé de 3 collèges (élus, habitants et associations, artisans).

La régie emploie actuellement 1 emploi jeune, 1 poste d'insertion, 3 à 4 CDD, et des salariés de l'A.I. AIDE 32 de manière intermittente. Elle compte 200 clients qui sont tous adhérents.

La régie intervient dans les travaux suivants : ménage, petits bricolages, nettoyages de poubelles (pour les collectivités locales), entretien des tombes pour les particuliers, espaces verts (50 %), peinture et tapisserie, débarras de greniers, etc...

Le rayon d'action est de 15 kms.

Concernant les risques de concurrence, la régie doit se cantonner dans des secteurs d'activité qui n'intéressent pas les artisans mais les choses ne sont pas toujours simples par rapport à des activités de multiservices ou d'entretien espaces verts. Toutefois la régie doit appliquer les prix du marché afin de ne pas constituer une concurrence déloyale. Francis Delor note également que les besoins de services sont largement supérieurs à ce que l'artisanat peut assumer.

Francis Delor insiste sur l'importance de préparer le terrain avant de démarrer l'étude de faisabilité en présentant le projet au plus grand nombre de partenaires possibles. 18 mois se sont écoulés entre l'émergence du projet et le démarrage effectif de l'étude.

## **II ) ETAPES SUIVANTES :**

Compte tenu des informations données par Francis Delor, les conclusions sont les suivantes :

- Un projet de création d'une régie rurale apparaît toujours comme une structure adaptée à notre territoire.
- Il est toutefois très important de ne rien précipiter afin que l'étape de sensibilisation postérieure à l'étude de faisabilité ne soit pas escamotée.
- La dimension de proximité apparaît être essentielle dans la réussite d'un tel projet. Marie Fontaine propose donc qu'au lieu d'un projet unique sur le Val d'Adour soient étudiées plusieurs micro projets sur des territoires plus restreints mais menés conjointement.

- Lors de la prochaine rencontre qui aura lieu le **lundi 8 décembre à 14h30 à Villecomtal**, nous aurons l'éclairage d' Olivia Delorge (ARTE). Nous devons au cours de cette réunion déterminer un plan d'action afin de sensibiliser le plus grand nombre de partenaires à cette démarche.